

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Février 2009

L'an deux mille neuf, le 13 Février à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Jean-Marie DELAMARE**, Maire.

Etaient présents : Mrs **GILLES, ROUSSEAU, Mme CAPARD**, Maires adjoints,
Mmes, **FOUGERES, SEÏTE**,
Mrs **BERLY, HOYER**, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes RENIER et CROS GIMBERT et Mr FOSSEY

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Lecture faite par Madame FOUGERES, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, le maire souhaite faire le point sur quelques dossiers examinés lors de cette réunion :

- **rallye de la côte fleurie**

Il ne passera finalement pas par notre commune en raison des travaux effectués par le Conseil Général sur la RD 119

- **Conseil Municipal des jeunes**

L'élection aura lieu Dimanche 8 Mars et une réunion d'information est prévue demain 14 Février

- **Repas de Noël de l'école**

Les enfants sont venus très nombreux et tout le monde a été très satisfait.

- **Contrat d'accompagnement vers l'emploi**

Le recrutement prévu a été réalisé pour le secrétariat ; la commune bénéficiera d'une aide de 80 % de l'Etat.

VOIRIE ET BATIMENTS :

○ **Point sur les dossiers en cours**

- Le dérasement des accotements des chemins vient d'avoir lieu il permettra d'assurer l'écoulement normal de l'eau.
- Le goudronnage du chemin des Hélains aura lieu dès que possible le devis s'élève à 5.436 Euros.
- Un enrobé à froid est prévu chemin des grosses pierres et chemin de cresseveuille il sera réalisé aux beaux jours.

○ **Programme de travaux 2009 :**

▪ **Locaux scolaires**

il est proposé de réaliser les travaux suivants :

- **Salle de classe n°2**

Les fenêtres actuelles en bois sont très dégradées et donc peu efficaces pour la protection thermique. Par ailleurs, l'approbation du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école impose la présence d'une zone de confinement.

Cette classe communicant avec la classe maternelle rénovée en 2004 permet de disposer d'un ensemble suffisamment vaste pour accueillir tous les élèves et disposant d'un sanitaire, de l'eau courante et d'un coin repos permettant le couchage de quelques enfants.

- **Ancien logement de fonction**

Il est prévu de refaire la couverture et de remplacer les fenêtres et une porte d'entrée vétustes de ce local abritant la chaufferie de l'ensemble des locaux ; également utilisé pour le rangement, les archives et servant aussi d'atelier pédagogique.

Ce programme d'un montant de 26.400 Euros H.T. est approuvé et un dossier de demande de DGE sera déposé à hauteur de 50%.

▪ **Eglise**

Il ressort d'un premier examen détaillé du bâtiment les désordres suivants :

- Réseau électrique vétuste (principalement les lustres)
- Solidité du plancher du clocher
- Décollement des lambris de la voûte du chœur
- Affaissement du retable
- Décollement de certains enduits principalement du chœur

▪ **Mairie**

Il y a lieu de prévoir la restauration des murs et des pignons ; un projet de recouvrir les pignons en ardoises châtaigniers sera réactualisé.

URBANISME, ENVIRONNEMENT

○ **Point sur les demandes d'autorisation en cours (compétence CCPH)**

Le Conseil est informé que deux recours ont été présentés par les riverains au Tribunal Administratif concernant le projet d'antenne SFR sur le territoire communal en limite de la commune du Theil en Auge. Monsieur le Maire et Monsieur GILLES font un compte rendu d'une réunion qui s'est tenue le jour même à la Communauté de Communes avec les différentes parties concernées.

Par ailleurs une intervention a été faite par Madame LECHAPONNIER auprès de Monsieur le Sous Préfet suite aux refus de certificats d'urbanisme. La Communauté de communes a adressé une réponse le 22 Janvier 2009.

○ **Zone 1 NA (offre d'acquisition de parcelles...)**

L'affaire suit son cours, l'expertise des domaines a eu lieu ; nous attendons l'évaluation.

POPULATION, ENSEIGNEMENT, COMMUNICATION

○ **Résultat recensement**

Par courrier en date du 8 Décembre 2008, l'INSEE nous a transmis les chiffres du recensement effectué en Janvier et Février 2008 d'où il ressort que la population municipale est de 485 habitants ; si l'on ajoute la population comptée à part (18 jeunes mineurs scolarisés dans d'autres communes) notre population totale serait donc de 503 habitants.

Ce chiffre est donc en augmentation par rapport aux recensements de 2005 et 2007 qui évaluaient tous deux la population totale de la commune à 487 habitants.

Cependant les textes prévoient que la population qui sert au calcul des dotations des communes ne sera plus désormais établie après chaque recensement mais évoluera chaque année et que ce chiffre de 503 ne sera effectivement utilisé que le 1^{er} Janvier 2011.

Il ressort de ces nouvelles méthodes de calcul que notre population légale s'établit au 1^{er} Janvier 2009 à 473 habitants et subi donc une diminution par rapport aux recensements de 2005 et 2007 !!

- **Compte rendu des actions en cours et projets**
 - **Informatique (rémunération intervenant)**

6 personnes ont participé aux deux cessions ; il est décidé de verser à l'intervenant Romain BAZOGE une indemnité de 150 Euros.

- **Secourisme**

Une nouvelle cession est prévue les 6, 7 et 8 Avril durant les vacances principalement à destination des jeunes.

- **Association de Sauvegarde du patrimoine**

Michel BERLY informe le conseil que l'association est officiellement créée et que le compte en banque est ouvert

- **Esquisse de l'écho du lavoir**

Le document est présenté aux membres du Conseil

ORGANISATION COMMUNALE

- **Sortie du SIVOM**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes relatives à la sortie du SIVOM de HONFLEUR et la délibération de cet organisme en date du 1^{er} Décembre 2008 acceptant le départ des communes de Fourneville, St Gatien des bois, Le Theil en Auge et Quetteville.

Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-19, une commune ne peut se retirer d'un Syndicat intercommunal sans l'accord de l'organe délibérant de l'établissement. Le retrait est également subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat. Enfin, le retrait nécessite l'approbation par toutes les parties prenantes de l'état des comptes concernant les communes considérées.

Monsieur le Maire ajoute que, pour ce qui concerne notre commune, et dans le cadre de l'action contentieuse en cours (SIVOM/ST Gatien) les conséquences financières se poursuivent après le retrait, notamment pour ce qui concerne l'appel en responsabilité de l'assureur.

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications telles que présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-19

Vu le projet de nouveaux statuts du SIVOM

Vu la délibération de la commune de Fourneville en date du 29 Juin 2007

Vu la délibération de la commune de St Gatien en date du 30 Novembre 2007

Vu la délibération de la commune du Theil en date du 13 Juillet 2007

Vu la délibération de la commune de Quetteville en date du 27 Juillet 2007

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM en date du 1^{er} Décembre 2008

Vu le rapport de Monsieur le Maire

et après en avoir délibéré

Accepte de modifier les statuts du Sivom

Approuve la sortie des communes de Quetteville, Saint Gatien, Le Theil et Fourneville

Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **Dossier Déchets ménagers**

Le dossier de l'établissement d'une redevance spéciale calculée en fonction du volume pour les professionnels du tourisme est en bonne voie d'évolution

- **Internet haut débit**

Une réunion est prévue au Conseil Général le 5 Mars

- **Budget**

Les impôts de la CCPH sont prévus en augmentation de 13% en 2009

Informations et Questions Diverses

○ **Passeports et cartes d'identité biométriques**

Le Maire informe le Conseil de la nouvelle organisation suite à la mise en place de station d'enregistrement dans les bourgs centres. Le Conseil espère que le retour des cartes et passeports se fera toujours en Mairie du lieu de résidence.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 Heures 45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL